



Défaillance de l'entreprise de télésurveillance de ma maison.

Par lhddd_old, le 25/11/2007 à 06:04

Bonjour,

le 5 novembre, j'ai été victime d'un cambriolage à mon domicile, protégé par une alarme reliée à un PC chez un pro de la télésurveillance. Or, l'alarme a sonné et je n'ai pas été informée de cette sonnerie, alors que cela fait partie des termes du contrat d'abonnement de télésurveillance auquel j'ai souscrit. L'entreprise a manifestement failli à l'obligation de moyens qu'elle avait contractée à mon égard par un défaut d'information: ce pourquoi je les paie.

Depuis, elle fait la sourde oreille. Aujourd'hui, 25 novembre, je n'ai pas de nouvelles.

Je n'ai pas porté plainte contre l'entreprise, préférant choisir une voie "soft" en expédiant un courrier réclamant réparation du préjudice que j'ai subi, tout en leur laissant libre appréciation à ce niveau.

Mais vu qu'il n'y a aucune réaction, que dois-je faire? Porter plainte? Prendre un avocat? En ce cas, les frais vont-ils m'incomber?

Merci d'avance pour vos réponses.